



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

enseignants

Question écrite n° 52826

Texte de la question

M. Pierre Lang attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'insuffisante mixité de l'enseignement supérieur français. Selon le bilan de la première session 2004 de recrutement d'enseignants-chercheurs, les femmes représentent 41,4 % des reçus pour les postes de maître de conférences, mais seulement 25 % des admis pour les postes de professeur d'université. Ces taux varient fortement en fonction des disciplines : ainsi, en mathématiques, on ne compte qu'une femme sur dix-neuf postes de professeur ; en philosophie, deux femmes sur quatorze nouveaux maîtres de conférences, etc. Le constat est le même au niveau des organes de direction des universités, puisque sur quatre-vingt-cinq facultés, seules huit sont présidées par des femmes. Or ce n'est pas le manque de candidates qui pose problème, les femmes étant désormais majoritaires parmi les étudiants du supérieur. En troisième cycle, elles sont plus nombreuses que les hommes, avec 51 % des inscrits. Néanmoins, il semble que les femmes soient bloquées dans leur progression au sein des facultés, en particulier pour passer du statut de maître de conférences à celui de professeur d'université. Ce retard en matière de parité dans l'enseignement supérieur est tout à fait préoccupant. Dès lors, il souhaiterait savoir quelles initiatives il prépare pour remédier à cette situation.

Texte de la réponse

Le renforcement de la place des femmes dans les domaines de la recherche, de la technologie et de l'enseignement supérieur, constitue l'un des objectifs du ministère chargé de la recherche. Depuis 2001 la mission pour la parité dans la recherche et l'enseignement supérieur est chargée de mettre en place un plan d'actions à cet effet. Les objectifs principaux de cette mission sont de fournir des données statistiques et des analyses permettant de mieux apprécier la place et les responsabilités respectives des femmes et des hommes dans les domaines de la recherche et de l'enseignement supérieur. Ils consistent aussi à proposer des mesures tendant à remédier aux déséquilibres constatés, notamment dans le recrutement, le déroulement des carrières et l'accès aux fonctions de responsabilité. Par ailleurs, la mission soutient ou impulse des actions incitant les élèves et les étudiantes à s'orienter vers les études et les carrières scientifiques ou technologiques. Enfin, elle veille à ce que l'égalité entre les sexes soit prise en compte dans les institutions, les programmes et les politiques de la recherche en France. Plusieurs publications produites par la mission parité - Livre blanc 2004 : la Place des femmes dans la recherche privée en France (mars 2004) ; État des lieux : les femmes dans la recherche (novembre 2004) - ont, entre autres, mis en évidence l'existence d'un « plafond de verre » qui entrave le parcours professionnel des femmes dans la recherche (qu'elle soit publique ou privée) et de manière plus générale leur accès aux postes de responsabilité. Plusieurs mesures ont été mises en place pour lutter contre les disparités existantes. Ainsi, afin d'assurer l'égalité des chances aux candidats des deux sexes, la Mission pour la parité est chargée de veiller à ce qu'une répartition équilibrée des femmes et des hommes existe dans les diverses instances de nomination et de promotion des organismes de recherche et des établissements d'enseignement supérieur. Prendre en compte la dimension du genre dans les appels d'offres ou les appels à candidatures constituent également un moyen de remédier aux disparités en incitant les femmes à postuler à toutes les opportunités qui leur sont offertes. C'est pourquoi l'un des appels d'offres proposés par le ministère

délégué à la recherche, qui est destiné à identifier et soutenir des projets scientifiques de jeunes désireux de développer des thématiques autonomes, s'intitule désormais « Jeunes chercheuses, jeunes chercheurs ». De même, l'appel à candidatures pour l'Institut universitaire de France, dont le but est de favoriser le développement de la recherche de haut niveau dans les universités et de renforcer l'interdisciplinarité, comporte depuis 2002 une mention explicite encourageant les candidatures féminines. Dans ce dernier cas, on peut noter d'ailleurs qu'entre 2001 et 2004, le pourcentage de candidatures féminines aux concours « juniors » est passé de 16 % à 32 % et le pourcentage de reçues de 8 à 28 %. Le ministère délégué à la recherche s'attache également à mettre en valeur des femmes ayant un parcours professionnel exemplaire, et pour cela il a mis en place le « prix Irène Joliot-Curie » organisé par la mission pour la parité. En 2004, afin de toucher un public le plus large possible tant dans le domaine de la recherche publique que privée, un partenariat a été établi avec le consortium européen de l'aéronautique EADS, qui a abouti notamment à la publication dans le Monde (23/11) et le Figaro (22/11), de suppléments intitulés « La recherche au féminin : le prix Irène Joliot-Curie » où sont présentées les lauréates 2004 ainsi que certaines candidates. En adoptant cette approche incitative, le Gouvernement fait le choix d'une évolution sur la durée de la culture et des pratiques du monde de la recherche et de l'enseignement supérieur dont les effets ne se font pas sentir immédiatement, comme le fait ressortir à juste titre la question.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Lang](#)

Circonscription : Moselle (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 52826

Rubrique : Enseignement supérieur : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 décembre 2004, page 9609

Réponse publiée le : 6 septembre 2005, page 8362